

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
Montants exprimés en dinars

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		17 334 306	29 642 753
Titres OPCVM		-	639 626
	3.1	17 334 306	30 282 379
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 465 200	3 434 656
Disponibilités	3.3	5 207 897	6 086 817
		9 673 097	9 521 473
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		27 007 403	39 803 852
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	65 310	100 510
Autres créditeurs divers	3.5	2 927	13 721
TOTAL PASSIF		68 237	114 231
Capital	3.6	26 034 298	38 370 225
Sommes distribuables	3.7	904 868	1 319 396
Sommes distribuables des exercices antérieurs		93	305
Sommes distribuables de l'exercice		904 775	1 319 091
ACTIF NET		26 939 166	39 689 621

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		1 091 860	1 480 301
Dividendes	4.1	-	23 226
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 091 572	1 456 182
Autres revenus		288	893
Revenus des placements monétaires	4.3	249 315	327 882
Total des revenus des placements		1 341 175	1 808 183
Charges de gestion des placements	4.4	<299 082>	<405 942>
Revenu net des placements		1 042 093	1 402 241
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<35 488>	<47 328>
Résultat d'exploitation		1 006 605	1 354 913
Régularisation du résultat d'exploitation		<101 830>	<35 822>
Sommes distribuables de l'exercice		904 775	1 319 091
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		101 830	35 822
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<568>	1 406
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		10 321	10 607
<i>Frais de négociation de titres</i>		<4>	<325>
Résultat net de l'exercice		1 016 354	1 366 601

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
		<u>1 016 354</u>	<u>1 366 601</u>
Résultat d'exploitation		1 006 605	1 354 913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<568>	1 406
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		10 321	10 607
Frais de négociation de titres		<4>	<325>
<u>Distributions de dividendes</u>		<820 274>	<1 399 688>
<u>Transactions sur le capital</u>		<12 946 535>	<5 098 418>
Souscriptions		67 234 368	40 919 710
Capital		65 359 769	39 620 031
Régularisation des sommes non distribuables		3 602	5 986
Régularisation des sommes distribuables		1 870 997	1 293 693
Rachats		<80 180 903>	<46 018 128>
Capital		<77 704 868>	<44 683 198>
Régularisation des sommes non distribuables		<4 179>	<5 403>
Régularisation des sommes distribuables		<2 471 856>	<1 329 527>
<u>Variation de l'actif net</u>		<12 750 455>	<5 131 505>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		39 689 621	44 821 126
En fin de l'exercice		26 939 166	39 689 621
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		378 120	428 031
En fin de l'exercice		256 465	378 120
<u>Valeur liquidative</u>		105,040	104,966
<u>Taux de rendement</u>		3,40%	3,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuel arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur de marché du 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, elles demeurent évaluées à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Emprunt national</u>				
EMPRUNT NAT CAT B	1 000	97 000	100 299	0,37%
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	14 227	140 079	145 292	0,54%
<i>Total Emprunt national</i>		237 079	245 591	0,91%
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	195 000	201 713	0,75%
AIL 2011/1	10 000	200 000	206 234	0,76%
AIL 2012/1 F	5 000	200 000	206 059	0,76%
AIL 2013-1 TF	5 000	300 000	309 869	1,15%
AIL 2014-1 TF	5 000	400 000	409 829	1,52%
AMEN BANK 2006	11 880	237 601	247 692	0,92%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	133 300	135 268	0,50%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	240 000	243 104	0,90%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 014	0,26%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	300 000	314 885	1,17%
ATB 2007/1 A	2 000	40 000	41 054	0,15%
ATB 2007/1 D	2 000	136 000	140 404	0,52%
ATL 2010/2 TV	10 000	400 000	400 093	1,48%
ATL 2011 TF	2 000	160 000	167 057	0,62%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 326	1,15%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 698	1,87%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	500 000	527 152	1,95%
ATL SUBORDONNE 2008	4 400	264 000	269 332	1,00%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	428 576	446 404	1,65%
BH 2009	5 000	346 000	346 040	1,28%
BH SUBORDONNE 2015 CAT.A TF	13 650	1 365 000	1 412 911	5,23%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 499 511	1 547 137	5,73%
BTE 2010 A	1 500	75 000	75 922	0,28%
BTE 2010 B	3 500	262 500	266 058	0,99%
BTK 2009 CAT.D	1 500	112 500	116 957	0,43%
BTK 2012/1 B	10 000	571 450	575 148	2,13%
CIL 2011/1 TF	4 000	80 000	83 086	0,31%
CIL 2011/1 TV	9 000	180 000	186 925	0,69%
CIL 2012/1 TF	4 000	160 000	165 812	0,61%
CIL 2014/1	5 000	400 000	410 702	1,52%

CIL 2014/2	5 000	500 000	527 985	1,95%
STB 2008/2	3 000	187 500	195 969	0,73%
TL 2011/3 F	9 000	360 000	375 556	1,39%
TL 2012/1 B TF	2800	224 000	230 640	0,85%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	2,56%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 131	1,88%
TL SUB 2010 TV	4 000	80 000	83 141	0,31%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	321 000	332 984	1,23%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	1 000 000	1 058 468	3,92%
UIB 2009/1 TR B	5 000	299 900	305 959	1,13%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 050 000	1 072 556	3,97%
UIB 2011/1 TR B	4 000	320 000	325 640	1,21%
UIB 2011/2	6 000	342 780	357 675	1,32%

<i>Total Obligations de sociétés</i>		15 901 618	16 405 085	60,73%
---	--	-------------------	-------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	166 643	167 688	0,62%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	105 068	105 672	0,39%

<i>Total FCC BIAT</i>		271 711	273 360	1,01%
------------------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA mars 2019 5.50%	60	59 279	61 420	0,23%
BTA mars 2016 5.25%	300	300 000	312 376	1,16%

<i>Total Bons du trésor assimilables</i>		359 279	373 796	1,39%
---	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC OCT 2016	40	28 532	36 474	0,14%
---------------	----	--------	--------	-------

<i>Total Bons du trésor Zéro Coupon</i>		28 532	36 474	0,14%
--	--	---------------	---------------	--------------

Total obligations et valeurs assimilées		16 798 219	17 334 306	64,18%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTKD au 27/04/2016	1 000 000	972 947	982 415	3,64%
BTKD au 04/05/2016	500 000	486 941	491 004	1,82%
<i>Total émetteur BTKD</i>	<u>1 500 000</u>	<u>1 459 888</u>	<u>1 473 419</u>	<u>5,46%</u>
TUNISIE FACTORING au 18/01/2016	500 000	498 605	498 814	1,85%
TUNISIE FACTORING au 20/01/2016	500 000	498 605	498 675	1,85%
<i>Total émetteur TUNISIE FACTORING</i>	<u>1 000 000</u>	<u>997 210</u>	<u>997 489</u>	<u>3,70%</u>
MODERN LEASING au 12/01/2016	1 000 000	985 546	998 272	3,70%
<i>Total émetteur MODERN LEASING</i>	<u>1 000 000</u>	<u>985 546</u>	<u>998 272</u>	<u>3,70%</u>
AMEN BANK au 31/01/2016	1 000 000	995 888	996 020	3,69%
<i>Total émetteur AMEN BANK</i>	<u>1 000 000</u>	<u>995 888</u>	<u>996 020</u>	<u>3,69%</u>
Total Certificats de dépôt	<u>4 500 000</u>	<u>4 438 532</u>	<u>4 465 200</u>	<u>16,53%</u>
Total placements monétaires	<u>4 500 000</u>	<u>4 438 532</u>	<u>4 465 200</u>	<u>16,53%</u>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations de sociétés et titres FCC	1 665 021
Emprunt National	237 079
BTA	879 101
	<u><u>2 781 201</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations et titres FCC	6 476 352	738 606	7 191 715	< 23 243 >
BTA	6 316 049	116 161	6 426 736	< 5 474 >
Titres OPCVM	637 731		643 968	6 237
BTZC	1 448 875	745 479	2 227 155	32 801
	14 879 007	1 600 246	16 489 574	10 321

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	3 680 998	76 528
Amen Bank Med V	1 131 194	459 208
Liquidation émissions/rachats	259 535	9 026
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	119 181	5 317 917
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	21 190	30 172
Achat souscription a régler	37	-
Compte à terme Amen Bank Pasteur	-	200 000
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 238 >	< 6 034 >
	5 207 897	6 086 817

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais de gestion à payer	65 310	100 510
	65 310	100 510

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevances CMF à Payer	2 209	3 337
TCL à payer	502	388
Intérêts intercalaires perçus	216	9 996
	<u>2 927</u>	<u>13 721</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2015

Montant	38 370 225
Nombre de titres	378 120
Nombre d'actionnaires	244

Souscriptions réalisées

Montant	65 359 769
Nombre de titres	644 089
Nombre d'actionnaires entrants	26

Rachats effectués

Montant	77 704 868
Nombre de titres	765 744
Nombre d'actionnaires sortants	55

Autres mouvements

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	< 568 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	10 321
Frais de négociation de titres	< 4 >
Régularisations des sommes non distribuables	< 577 >

Capital au 31 décembre 2015

Montant	26 034 298
Nombre de titres	256 465
Nombre d'actionnaires	215

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	1 006 605	1 354 913
Régularisation du résultat d'exploitation	< 101 830 >	< 35 822 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>93</u>	<u>305</u>
	<u>904 868</u>	<u>1 319 396</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	23 226
	<u>-</u>	<u>23 226</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et FCC	935 180	984 000
Intérêts sur BTA	106 971	355 853
Intérêts sur BTZC	<u>49 421</u>	<u>116 329</u>
	<u>1 091 572</u>	<u>1 456 182</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	48 230	164 407
Intérêts sur certificats de dépôt	122 072	75 047
Intérêts sur dépôt à vue	77 400	88 428
Intérêts sur BTC	<u>1 613</u>	-
	<u>249 315</u>	<u>327 882</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	299 082	405 942
	<u>299 082</u>	<u>405 942</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	29 908	40 594
TCL	4 755	4 554
Autres Retenues	825	2 180
	<u>35 488</u>	<u>47 328</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	5,229	4,782	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,166 >	< 1,074 >	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
Revenus net des placements	4,063	3,708	3,537	3,374	3,408
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,138 >	< 0,125 >	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
Résultat d'exploitation (1)	3,925	3,583	3,412	3,253	3,290
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,397 >	< 0,095 >	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,528	3,488	3,271	3,135	3,275
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 0,002 >	0,004	0,026	< 0,019 >	0,222
Frais de négociation de titres	0,000	< 0,001 >	0,027	0,012	< 0,108 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,040	0,028	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,963	3,614	3,464	3,245	3,403
Résultat non distribuable de l'exercice	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,003 >	0,002	< 0,002 >	0,005	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,035	0,033	0,050	< 0,003 >	0,120
Distribution de dividende	3,489	3,270	3,135	3,274	3,497
Valeur liquidative	105,040	104,966	104,715	104,529	104,671
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,75%	3,34%	3,14%	3,02%	3,14%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 27 007 403 DT, un actif net de 26 939 166 DT pour 256 465 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 105,040 DT.

- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2015. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 138 444DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 60 803 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 111 666 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 4 627 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 299 082 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif